Mairie de Quilly

PLU

Le Plan Local d’Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme permettant l'expression d'un projet de territoire et réglemente l’usage des sols.
Il découpe la commune en zones géographiques pour lesquelles des règles de construction et d'aménagement spécifiques sont dégagées.

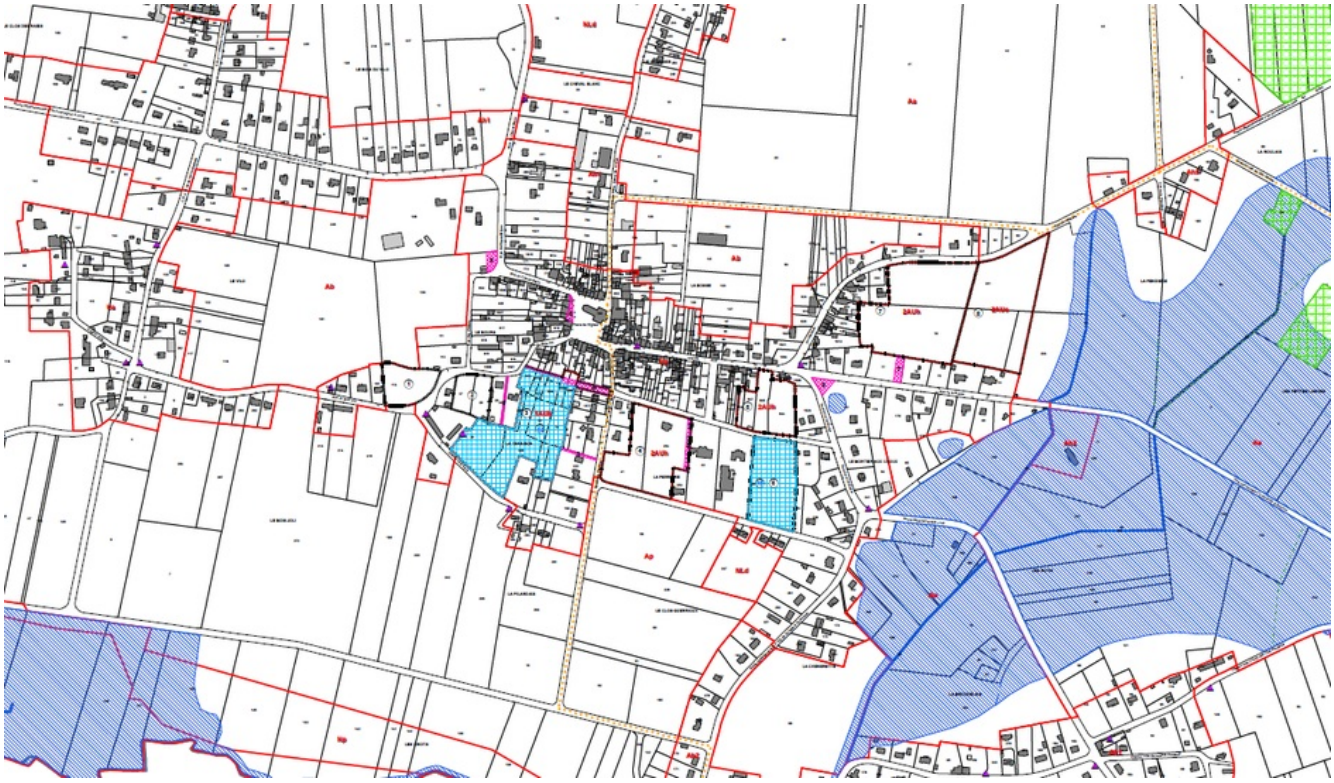

© mairie de Quilly

Le PLU de Quilly a été approuvé le 17 février 2014 par le conseil municipal.

Vous devez impérativement vous en référer et le consulter pour connaître vos droits et obligations.

Avant de réaliser petits et grands travaux, une autorisation de l'administration doit être obtenue.

Il définit différentes règles : hauteur des constructions, implantation, distances, clôtures, toiture, matériaux, …

Vous trouverez ci-dessous le règlement ainsi que les plans de zonage:

Consulter la carte interactive de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon

Consulter le Géoportail de l'urbanisme

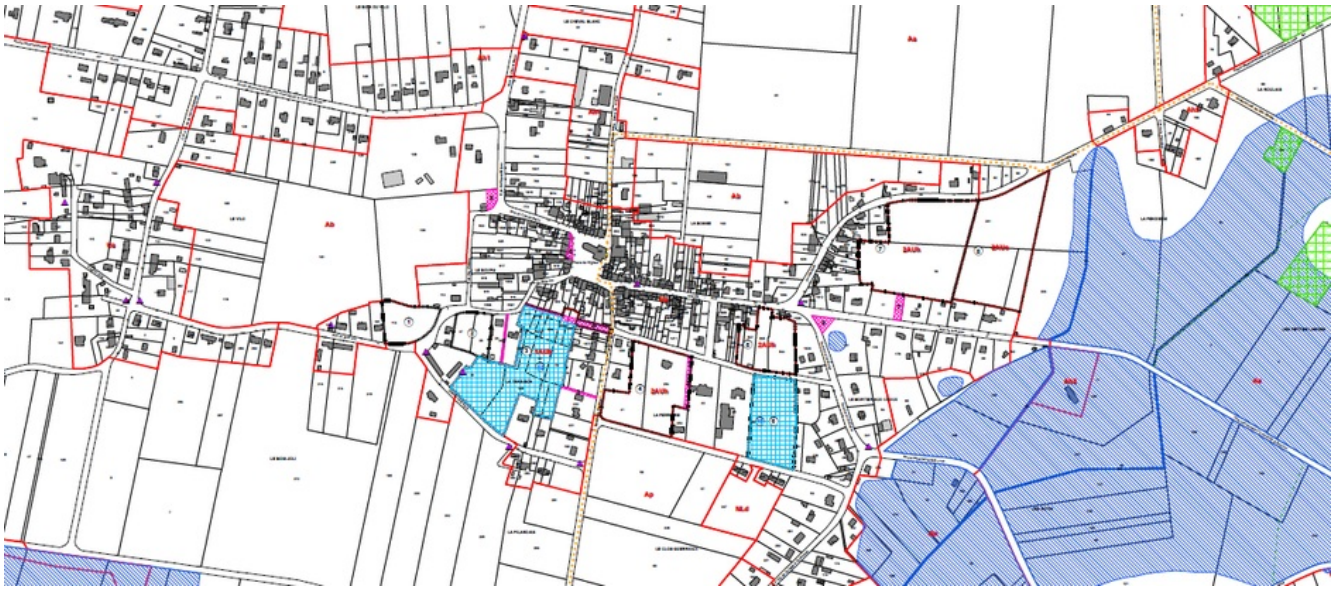

© mairie de Quilly